

DATE : 02/05/2013

COMMUNIQUE DE PRESSE

Euralis rappelle que l'exigence quotidienne de qualité guide la coopérative et ses adhérents dans la production de foie gras

Euralis a pris connaissance du reportage diffusé sur le réseau Radio France jeudi 2 mai et déplore les accusations infondées de cinq anciens producteurs.

Contrairement à ce qui est dit dans ce reportage, Euralis exerce un contrôle précis destiné à assurer la parfaite traçabilité des produits.

L'appellation IGP Sud-Ouest (indication géographique protégée) atteste que les foies gras sont issus de canards élevés et engraisés dans une ferme du Sud-Ouest, abattus et transformés dans la région.

Au-delà des règles définies dans le règlement technique strict de certification IGP Sud-Ouest et le cahier des charges engraissement établi par Euralis, **un contrôle indépendant** est également exercé sur les producteurs par Qualisud, organisme certificateur agréé par le Ministère de l'Agriculture.

En ce qui concerne l'administration d'antibiotiques, elle reste exceptionnelle et ne se fait qu'après intervention vétérinaire et délivrance d'une ordonnance. **Dans le cas où un canard aurait reçu un traitement antibiotique, il perdrait son appellation IGP Sud-Ouest.**

La maladie de Derzy n'a aucune incidence pour l'homme et se traite, le cas échéant, par vaccin et non par prise d'antibiotique.

Euralis regrette que cinq anciens producteurs diffusent auprès des médias des accusations qui entachent la réputation de la coopérative et de ses 800 producteurs de canards.

CONTACT PRESSE : Olivier QUERO

Tél. : +33 (0)5 59 92 54 79 – Port. +33 (0)6 48 08 52 88 olivier.quero@euralis.fr